

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 14 JANVIER 2025 À 19 H
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DESJARDINS**

Sont présents : Monsieur Jacques Poulin, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
Roxane Boutet, conseillère, district n° 1
Manon Huard, conseillère, district n° 2
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3
Emmanuelle Roy, conseillère, district n° 5
Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Linda Déchène, secrétaire de direction et greffière adjointe

Est absente : Madame Myriam Deroy, conseillère, district n° 4

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 décembre 2024 et des séances extraordinaires du 17 décembre 2024 à 19 h et 20 h ainsi que celle du 19 décembre 2024

3. CORRESPONDANCE

3.1 Liste de la correspondance du mois de décembre 2024

4. GESTION DES FINANCES

4.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 décembre 2024

4.2 Adoption des comptes à payer au 31 décembre 2024

4.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 697 500 \$ qui sera réalisé le 21 janvier 2025

4.4 Affectation d'un montant à la réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues

4.5 Affectation d'un montant à la réserve financière pour défrayer les dépenses liées aux avantages sociaux futurs

4.6 Affectation d'un montant à la réserve financière pour défrayer les dépenses liées à la tenue d'élections municipales

4.7 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 5 / Construction d'un entrepôt non chauffé / Service des travaux publics / Lot 4 742 217 / Construction Maurice Bilodeau

5. AFFAIRES COURANTES

5.1 Adoption du Règlement numéro 12650-2024 modifiant le Règlement numéro 12090-2021 relatif aux permis et certificats et à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction, dans le but de préciser la documentation à remettre lorsqu'une demande de permis ou de certificat d'autorisation vise une copropriété, un domaine ou une compagnie et de modifier les tarifs des demandes de certificats d'autorisation pour les entrées charretières

5.2 Quote-part 2025 / Service de transport adapté de la MRC de La Jacques-Cartier

5.3 Octroi de subventions 2025 aux organismes accrédités de la Ville

5.4 Addenda numéro 1 à l'entente de travail des cadres intermédiaires

5.5 Acquisition d'un logiciel pour les élections municipales / PG Solutions

6. PARTIE INFORMATIVE
7. DÉPÔT DE DOCUMENTS
8. AFFAIRES DIVERSES
9. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)
10. LEVÉE DE LA SÉANCE

- 01-01-2025
1. **ORDRE DU JOUR**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

- 02-01-2025
2. **PROCÈS-VERBAUX**
 - 2.1 **Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 décembre 2024 et des séances extraordinaires du 17 décembre 2024 à 19 h et 20 h ainsi que celle du 19 décembre 2024**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, les procès-verbaux desdites séances; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 décembre 2024 et des séances extraordinaires du 17 décembre 2024 à 19 h et 20 h ainsi que celle du 19 décembre 2024, tel que déposés;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

3. **CORRESPONDANCE**
 - 3.1 **Liste de la correspondance du mois de décembre 2024**

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de décembre 2024 et invite les membres du conseil à la consulter.

4. **GESTION DES FINANCES**
 - 4.1 **Dépôt du rapport budgétaire au 31 décembre 2024**

Le directeur général dépose, aux membres du conseil municipal, le rapport budgétaire au 31 décembre 2024 et les invite à le consulter.

- 03-01-2025
- 4.2 **Adoption des comptes à payer au 31 décembre 2024**

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 31 décembre 2024 totalisant 891 478,01 \$.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par la conseillère Roxane Boutet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 décembre 2024 totalisant une somme de 891 478,01 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

04-01-2025

4.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 697 500 \$ qui sera réalisé le 21 janvier 2025

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac souhaite emprunter par billets pour un montant total de 697 500 \$ qui sera réalisé le 21 janvier 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
12440-2023 (<i>Travaux Chapelle Saint-Joseph-du-Lac phase 3</i>)	512 500 \$
12460-2024 (<i>Entrepôt au Service des travaux publics</i>)	185 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 12440-2023 et 12460-2024, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 21 janvier 2025;
- 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 janvier et le 21 juillet de chaque année;
- 3. les billets seront signés par le maire et le trésorier;
- 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026	23 700 \$	
2027	24 600 \$	
2028	25 500 \$	
2029	26 500 \$	
2030	27 600 \$	(à payer en 2030)
2030	569 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 12440-2023 et 12460-2024 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 21 janvier 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

05-01-2025	4.4 Affectation d'un montant à la réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues ATTENDU le surplus non affecté et le budget de fonctionnement 2025 de la Ville; ATTENDU QUE la Ville désire transférer un certain montant de ce surplus et du budget de fonctionnement 2025 à la réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues; IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard APPUYÉ par la conseillère Roxane Boutet ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ : De transférer un montant de 43 438 \$, taxes nettes, du surplus non affecté et du budget de fonctionnement 2025 à la réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues.
06-01-2025	4.5 Affectation d'un montant à la réserve financière pour défrayer les dépenses liées aux avantages sociaux futurs ATTENDU le surplus non affecté et le budget de fonctionnement 2025 de la Ville; ATTENDU QUE la Ville désire transférer un certain montant de ce surplus et du budget de fonctionnement 2025 à la réserve financière pour défrayer les dépenses liées aux avantages sociaux futurs; IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert APPUYÉ par la conseillère Roxane Boutet ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ : De transférer un montant de 336 517,95 \$ du surplus non affecté et du budget de fonctionnement 2025 à la réserve financière pour défrayer les dépenses liées aux avantages sociaux futurs.
07-01-2025	4.6 Affectation d'un montant à la réserve financière pour défrayer les dépenses liées à la tenue d'élections municipales ATTENDU le surplus non affecté de la Ville; ATTENDU QUE la Ville désire transférer un certain montant de ce surplus à la réserve financière pour défrayer les dépenses liées à la tenue des élections municipales; IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy APPUYÉ par la conseillère Manon Huard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ : DE transférer un montant de 15 000 \$ du surplus non affecté à la réserve financière pour défrayer les dépenses liées à la tenue des élections municipales.

08-01-2025

4.7 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 5 / Construction d'un entrepôt non chauffé / Service des travaux publics / Lot 4 742 217 / Construction Maurice Bilodeau

ATTENDU la correspondance du 8 janvier 2025 de la firme MEROX architecture inc. recommandant le paiement du décompte progressif n° 5 à l'entreprise construction Maurice Bilodeau dans le cadre des travaux de construction d'un entrepôt non chauffé au Service des travaux publics, lot 4 742 217 (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par la conseillère Roxane Boutet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 37 826,16 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise Construction Maurice Bilodeau;

QUE cette dépense soit défrayée à même le surplus affecté, le surplus non affecté et le Programme PRACIM.

09-01-2025

5. AFFAIRES COURANTES

5.1 Adoption du Règlement numéro 12650-2024 modifiant le Règlement numéro 12090-2021 relatif aux permis et certificats et à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction, dans le but de préciser la documentation à remettre lorsqu'une demande de permis ou de certificat d'autorisation vise une copropriété, un domaine ou une compagnie et de modifier les tarifs des demandes de certificats d'autorisation pour les entrées charretières

La conseillère Roxane Boutet informe l'assemblée que le règlement cité en rubrique aura pour but d'exiger une résolution d'autorisation des travaux émise par les administrateurs lorsque ceux-ci visent une copropriété, un domaine ou une compagnie et de fixer les tarifs des demandes des certificats d'autorisation pour les entrées charretières à 50 \$.

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, article 119, de modifier son Règlement relatif aux permis et certificats et à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire modifier le Règlement numéro 12090-2021 relatif aux permis et certificats et à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction, dans le but de préciser la documentation requise lorsqu'une demande de permis ou de certificat d'autorisation vise une copropriété, un domaine ou une compagnie et de modifier les tarifs des demandes de certificats d'autorisation pour les entrées charretières;

ATTENDU QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 décembre 2024;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 10 décembre 2024;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le projet de règlement a été tenue le 8 janvier 2025;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Roxane Boutet
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le projet de Règlement numéro 12650-2024 modifiant le Règlement numéro 12090-2021 relatif aux permis et certificats et à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction, dans le but de préciser la documentation à remettre lorsqu'une demande de permis ou de certificat d'autorisation vise une copropriété, un domaine ou une compagnie et de modifier les tarifs des demandes de certificats d'autorisation pour les entrées charretières, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

10-01-2025 **5.2 Quote-part 2025 / Service de transport adapté de la MRC de La Jacques-Cartier**

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a délégué sa compétence à la MRC de La Jacques-Cartier en matière de transport adapté;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désire offrir à ses citoyens un service de transport adapté à leurs besoins;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac accepte de défrayer le coût de 12 136 \$ pour le service de transport adapté offert par la MRC de La Jacques-Cartier pour l'année 2025.

QUE cette dépense soit défrayée à même le budget de fonctionnement 2025.

11-01-2025 **5.3 Octroi de subventions 2025 aux organismes accrédités de la Ville**

ATTENDU les demandes d'aide financière déposées par les divers organismes de loisirs et culture pour la présente année;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire s'impliquer en offrant à la population des services de loisirs et de culture à des coûts abordables;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder les subventions suivantes pour l'année 2025 aux organismes accrédités à savoir :

Subventions de loisirs et culture des organismes accrédités de la Ville

Organismes	Subventions
Corporation nautique de Fossambault (CNF)	55 150 \$
Club nautique du lac St-Joseph (CNLSJ)	53 750 \$
Club de pétanque Le Fossamboule	1 000 \$
Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac	16 050 \$
TOTAL	125 950 \$

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement de ces subventions à chacun des organismes.

QUE ces montants soient défrayés à même le poste budgétaire approprié au budget de fonctionnement 2025.

12-01-2025

5.4 Addenda numéro 1 à l'entente de travail des cadres intermédiaires

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'entente de travail actuel des cadres intermédiaires suite à la nomination de monsieur Patrick Langevin;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la grille salariale du poste de cadre intermédiaire de niveau 1 (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'addenda numéro 1 de l'entente des cadres intermédiaires. La rémunération de monsieur Patrick Langevin est fixée à l'échelon numéro 8 de l'échelle salariale des cadres intermédiaires de niveau 1, et ce, rétroactivement au 22 décembre 2024. Cette date correspond au début de la période de paie 2025.

13-01-2025

5.5 Acquisition d'un logiciel pour les élections municipales / PG Solutions

ATTENDU QUE la Ville doit remplacer son logiciel pour les élections municipales, puisque celui-ci n'est plus supporté par Microsoft;

ATTENDU l'offre reçue, en date du 8 janvier 2025, par la firme PG Solutions pour le logiciel Sygem Élection au montant de 4 717,50 \$, plus les taxes applicables (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Roxane Boutet
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'acquérir le logiciel pour les élections municipales Sygem Élection chez PG Solutions au coût de 4 717,50 \$, plus les taxes applicables;

D'autoriser le directeur général à signer tout document à cet effet;

QUE cette dépense soit défrayée à même la réserve financière consacrée aux élections municipales.

6. PARTIE INFORMATIVE

Monsieur le maire informe la population sur les sujets suivants :

6.1 Journal « L'Entre-Guillemets »

Rappelons que la première édition de l'année du journal « L'Entre-Guillemets » sera distribuée par la poste, à tous les propriétaires, le 1^{er} février prochain et traitera majoritairement du budget 2025. Les éditions subséquentes seront disponibles en version électronique et quelques copies papier seront disponibles, entre autres, à la réception de l'hôtel de ville.

6.2 Compte de taxes en ligne

Les comptes de taxes municipales seront postés à la fin du mois de janvier.

Pour ceux qui ne désirent plus recevoir leur compte de taxes « papier », une option leur est offerte afin de l'obtenir en version électronique. Il suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site Internet de la Ville au www.fossambault-sur-le-lac.com, et de cliquer sur la pastille COMPTE DE TAXES EN LIGNE.

6.3 Programmation des loisirs hiver 2025

La programmation loisirs hiver 2025 a été publiée sur le site Internet de la Ville.

6.4 Chapelle du Lac / Spectacles

Les billets pour des spectacles de la prochaine saison à la Chapelle sont déjà en vente.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document.

8. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 22, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la période de questions à 19 h 22

14-01-2025

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 19 h 22.

Jacques Poulin, maire

Jacques Arsenault, greffier
CRHA